

## REUNION DU CONSEIL DU 16 MARS 2012

Le 16 mars deux mille douze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal PHILIPPOT, Maire.

**Etaient présents** : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, Mme THIEBAUT Colette, M. GIRAULT Bruno, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MAC DAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, M. BÜHL Hartmut, M. PRUVOST Laurent

### **Procurations** :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles à M. BOLAC Gérard  
Mme DUTHION Elisabeth à Mme DONZIER Emmanuelle  
Mme MASSUARD Frédérique à M. PRUVOST Laurent

Mme Sandra DAUSEND est élue secrétaire

Convocation du 08 mars 2012

## ***INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS***

### **Ajout de cinq points supplémentaires à l'ordre du jour**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de cinq points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le service assainissement
- Amortissement pour les comptes 208 et 21351
- Participation des riverains aux travaux d'assainissement rue du Bois Rouland, Haut Bois Rouland, Mesnil Simon, Saint Marc et Normandie
- Création de différents grades pour l'emploi de secrétaire de mairie prochainement vacant
- Modification règlement location salle polyvalente

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'ajout des cinq points à l'ordre du jour de cette séance

**FINANCES**

Colette THIEBAUT

### **Délibération 01-16/03/2012 : approbation compte administratif 2011 du service assainissement : à l'unanimité**

Le Maire sort de la salle pour le vote.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2010		38 258,24		165 816,57		204 074,81
Part affectée investissement						
Opérations exercice 2011	53 463,10	107 325,32	61 327,73	32 137,45		20 671,94
<i>Totaux</i>	<i>57 463,10</i>	<i>145 583,56</i>	<i>61 327,73</i>	<i>197 954,02</i>		<i>224 746,75</i>
<b>Résultat clôture de l'exercice</b>		<b>88 120,46</b>		<b>136 626,29</b>		<b>224 746,75</b>

**Délibération 02-16/03/2012 : approbation du compte de gestion 2011 du service assainissement : à l'unanimité**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 03-16/03/2012 : vote de l'affectation du résultat du service assainissement : à l'unanimité**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2011 qui présente les résultats suivants :

- section d'investissement : 136 626,29 €
- section d'exploitation : 88 120,46 €

le conseil décide de ne pas affecter le résultat d'exploitation de 88 120 € et de le reprendre à l'article 002 de la section d'exploitation au BP 2012.

**Délibération 04-16/03/2012 : vote du budget primitif 2012 du service assainissement : à l'unanimité**

Le conseil approuve le budget primitif 2012 :

- Section d'exploitation 173 369,00 €
- Section d'investissement 433 299,00 €

**Délibération 05-16/03/2012 : approbation du compte administratif 2011 de la commune : à l'unanimité**

Le Maire sort de la salle pour le vote

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2010		229 251,50	98 823,16			130 428,34
Part affectée invest BP 2011	98 824,00				98 824,00	
Opérations exercice 2011	562 319,45	676 132,78	173 005,06	236 420,98		177 229,25
<i>Totaux</i>	<i>661 143,45</i>	<i>905 384,28</i>	<i>271 828,22</i>	<i>236 420,98</i>	<i>98 824,00</i>	<i>307 657,59</i>
<b>Résultat clôture de l'exercice</b>		<b>244 240,83</b>	<b>35 407,24</b>			<b>208 833,59</b>

**Délibération 06-16/03/2012 : approbation du compte de gestion 2011 de la commune : à l'unanimité**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 07-16/03/2012 : Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2012 : à l'unanimité**

Le conseil municipal décide pour l'année 2012 le maintien des taux à l'identique de l'année précédente et inchangés depuis 2008 pour la part communale, soit :

- Taxe d'habitation : 21,10 %
- Taxe foncière bâti : 22,66 %
- Taxe foncière non bâti : 40,94 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 19,76 %

**Délibération 08-16/03/2012 : vote de l'affectation du résultat de la commune : à l'unanimité**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2011 qui présente les résultats suivants :

- section d'investissement : - 35 407,24 €
- section de fonctionnement : 244 240,83 €

le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- en section d'investissement à l'article 1068 : 102 569,00 €
- en section de fonctionnement à l'article 002 : 141 671,00 €

**Délibération 09-16/03/2012 : vote du budget primitif 2012 de la commune : à l'unanimité**

Le conseil approuve le budget primitif 2012 :

- Section de fonctionnement **816 985,00 €**
- Section d'investissement **568 422,00 €**

**Délibération 10-16/03/2012 : vote des tarifs communaux : à l'unanimité**

Désignation	Tarif
Stationnement voie publique	10 €
Stationnement voie publique « métiers de bouche »	Gratuit
Stationnement voie publique pour + 3T5	50 €
Occupation domaine public commerçants locaux	Gratuit
Photocopie A4 noir & blanc	0,20 €
Photocopie A4 couleur	0,60 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,40 €
Photocopie A3 couleur	1,20 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour une journée (+ forfait ménage obligatoire)	150 € + 40 €
Location salle polyvalente habitants de Berchères pour 2 jours	300 €
Location salle polyvalente personnes extérieures à Berchères pour 2 jours	450 €
Location table	8 €
Location 2 bancs	4 €
Location chaise	1 €
Forfait livraison pour location table, bancs et chaise	20 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les habitants de Berchères et des communes ayant passé une convention	10 €
Abonnement bibliothèque par an et par famille pour les personnes extérieures	15 €
Concession trentenaire	300 €
Concession cinquantenaire	500 €
Concession centenaire	1 000 €
Vacation funéraire	25 €
Taxe de superposition (à chaque inhumation nouvelle y compris urne)	30 €
Taxe de dispersion des cendres	30 €
Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200 €

Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	150 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	250 €
Taxe d'ouverture ou fermeture de la 2 <sup>ème</sup> cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30 €

**Délibération 11-16/03/2012 : vote des tarifs du service assainissement : à l'unanimité**

Désignation	Tarif
Taxe de raccordement eaux usées bâti ancien	1 500 €
Participation pour raccordement eaux usées bâti nouveau, intégrant les travaux réalisés sur la partie publique	7 000 €
Taxe part communale tarif de l'eau	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement part communale</li> <li>• Taxe d'assainissement</li> </ul>	15 € / an 1,8250 € HT / m <sup>3</sup>

**Délibération 12-16/03/2012 : ouverture d'une ligne de trésorerie pour le service assainissement : à l'unanimité**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de financement de la construction du réseau d'assainissement du hameau du Haut Bois Rouland (rue de Normandie, rue du Mesnil Simon, etc.....), autorise le maire à contracter une ligne de trésorerie de 100 000 € pour financer ces travaux en attente du versement de la subvention de l'Agence de l'Eau et des participations des riverains.

**Délibération 13-16/03/2012 : amortissements budget assainissement : à l'unanimité**

Le Conseil Municipal décide d'amortir les biens suivants :

- Plan de récolement réseau eaux usées au compte 2808 d'un montant de 2 152,81 € sur une durée de 5 ans (soit 435,56 € par an)
- Portails station d'épuration au compte 281351 d'un montant de 3 372,72 € sur une durée de 15 ans (soit 224,82 € par an)

**Délibération 14-16/03/2012 : vote du tarif de la taxe de raccordement pour le raccordement des riverains au nouveau réseau des eaux usées rue du Haut Bois Rouland, rue du Bois Rouland, rue du Mesnil-Simon, rue Saint Marc et rue de Normandie : à l'unanimité**

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la construction d'un nouveau réseau d'assainissement, la collectivité peut se faire rembourser en partie de la dépense correspondante diminuée des éventuelles subventions et majorée de 10 % pour frais généraux.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré de voter cette taxe pour un montant de 850,00 €

**ORGANISATION,  
FONCTIONNEMENT**

PATRICK MOUCHARD

**Délibération 15-16/03/2012 : création poste adjoint administratif à temps non complet : à l'unanimité**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un surcroît de travail du secrétariat de mairie,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 10 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ACCEPTE la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012,
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

**Délibération 16-16/03/2012 : Création d'emploi sur poste permanent (fonction de secrétaire de mairie) commune de moins de 1000 habitants : à l'unanimité**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la vacance d'emploi sur le poste de secrétaire de mairie à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il propose, pour préparer le remplacement de cette dernière, titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, la création de grades complémentaires, conformément au statut de la fonction publique.

La durée de service du poste disponible reste inchangée, à savoir 35 heures par semaine.

Pour rappel, en cas de suppression d'un emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (C.T.P.).

Afin de favoriser le recrutement du prochain secrétaire de mairie et rendre fructueux l'appel à candidatures, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, la création, à compter du 15 avril 2012, d'un emploi permanent sur les grades suivants :

- adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C),
- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C), pour favoriser un éventuel doublon,
- adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)
- rédacteur (catégorie B)

à raison de 35 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de créer, à compter du 15 avril 2012, un emploi sur les grades d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de rédacteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à nommer éventuellement un agent contractuel sur l'un de ces quatre postes précités.
  - L'agent aura pour fonction : Secrétaire de mairie.
  - La rémunération de cet agent contractuel se fera sur la base du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> échelon, soit l'Indice Majoré 306 du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ou de rédacteur,
  - L'agent devra être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à en fixer la durée en fonction des besoins mais dans la limite de 12 mois maximum. Au delà, un nouveau contrat pourra être établi par reconduction expresse toujours dans la limite maximum de 12 mois.
- **DIT** que les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif 2012.
- **PRÉCISE** que les postes précités seront déclarés vacants auprès du Centre de Gestion.

**Information** : le document unique a été finalisé et il sera présenté à la commission technique paritaire pour approbation le 29 mars 2012. Une réunion de sensibilisation auprès du personnel sera programmée. Les membres du Conseil Municipal tiennent à remercier Madame Martine MARTEL pour son implication dans la réalisation de ce document.

<b>CULTURE, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS</b>
--

EMMANUELLE DONZIER
--------------------

**Information** : deux demandes de subvention sont soumises à l'approbation du conseil : La Chaussée d'Ivry pour l'organisation de l'élection de miss canton 2012 le 1<sup>er</sup> mai prochain, Le Centre Nautique du Pays Drouais (plan d'eau de Mézières Ecluzelles) pour la fête du plan d'eau les 12 et 13 mai prochains.

**Délibération 17-16/03/2012 : subvention centre Nautique du Pays Drouais : à l'unanimité**

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 100,00 € au Centre Nautique du Pays Drouais pour la fête du plan d'eau qui doit se dérouler les 12 et 13 mai 2012. Cette dépense est comprise au budget 2012 au compte 6574.

**Information** : le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention pour l'organisation de l'élection de miss Canton.

**Information** : l'organisation du cluedo (2 juin 2012) est en cours.

<b>COMMUNICATION</b>
----------------------

GERARD BOLAC
--------------

Les prochaines brèves paraîtront mi-avril.

<b>ENVIRONNEMENT, URBANISME</b>
---------------------------------

BRUNO GIRAULT
---------------

**Information** : signature officielle de la convention avec Eure et Loir Nature le 31 mars à 11 heures en mairie.

**Information** : la Région a voté les crédits pour le classement de la vallée de la Vesgre et les études vont pouvoir commencer pour une remise d'un dossier courant 2013. Le classement pourrait intervenir, si le rapport est accepté, en 2014 ou 2015 après l'enquête publique.

## JURIDIQUE

FREDERIQUE MASSUARD & GILLES  
GALINIER-WARRAIN

## TRAVAUX

PASCAL PHILIPPOT & LAURENT PRUVOST

**Informations** : les travaux de rénovation de l'Eglise se poursuivent. Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Neuve sont prévus pour cette année avec la première tranche de rénovation de voirie. La rénovation de la voirie chemin de l'Orangerie est également prévue au budget 2012.

## CIMETIERE

DANIELE RYCKEBOER

## DIVERS

PASCAL PHILIPPOT

### **Délibération 18-16/03/2012 : modification du règlement de location de la salle polyvalente : à l'unanimité**

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement de location de la salle polyvalente comme suit :

**Règlement de location pour les habitants de Berchères** : modification de l'article 4 paragraphe 11, conditions d'annulation :

- en cas d'annulation de la réservation au plus tard un mois avant la date requise le coût de celle ci restera intégralement acquis par la commune. Avant ce délai seul l'acompte restera acquis par la commune. **Lors d'une annulation suite à un cas de force majeure : décès, maladie, accident et si l'annulation est faite suffisamment en avance par rapport à la date de location, la restitution de l'acompte et/ou du solde de la location pourra être reversée au loueur (sur présentation d'un certificat adéquat).**

**Règlement de location pour les personnes extérieures à Berchères** : modification de l'article 4 paragraphe 14, conditions d'annulation :

- en cas d'annulation de la réservation au plus tard un mois avant la date requise le coût de celle ci restera intégralement acquis par la commune. Avant ce délai seul l'acompte restera acquis par la commune. **Lors d'une annulation suite à un cas de force majeure : décès, maladie, accident et si l'annulation est faite suffisamment en avance par rapport à la date de location, la restitution de l'acompte et/ou du solde de la location pourra être reversée au loueur (sur présentation d'un certificat adéquat).**

**Information** : suite au passage de la caméra pour le contrôle du réseau d'eaux usées conformément à l'avenant passé avec la SAUR sur le marché d'entretien, le rapport est parvenu en mairie pour une distance linéaire d'un kilomètre couvrant ainsi les années 2011 et 2012. Ce rapport indique un état globalement satisfaisant du réseau hormis deux ou trois points ponctuels.

<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	DANIELE RYCKEBOER
---	-------------------

Le vote du budget et des manifestations de 2012 aura lieu le vendredi 23 mars prochain.

<b>JUMELAGE</b>	HARTMUT BÜHL
-----------------	--------------

Environ 75 personnes vont se rendre à Adelsheim le dernier week-end de juin à l'occasion de la fête populaire « Volksfest ».

<b>SYNDICATS</b>	
------------------	--

**BASSE VESGRE**

Réunion du comité syndical le 23 février 2012 :

Approbation du Compte administratif 2011.

Vote du Budget Primitif 2012.

Vote avec maintien au niveau 2011 des participations des communes pour l'exercice 2012.

Point sur l'étude menée avec le clapet d'Oulins et le moulin de la Chaussée d'Ivry.

Volonté émise par Berchères de toujours maintenir l'information auprès des propriétaires des moulins et de l'association de St Ouen –Marchefroy.

**SIRP**

Le vote du budget a eu lieu avec une légère baisse sur la participation des communes.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le vote du budget a été voté avec une augmentation par rapport à 2011

**SICA-ANET**

Le vote du budget a été voté avec une légère baisse sur la participation de la commune.

**DECISIONS MUNICIPALES**

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.*

- Droit de préemption urbain non exercé suite à la vente de huit maisons.

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 12 novembre 2010.*

- Signature avenant n° 2 élaboration d'une ZPPAUP / AVAP. Montant avenant 3 420,00 € HT soit 4 090,32 € TTC. Montant du marché porté à 25 330,00 € HT soit 30 294,68 € TTC.

La séance est levée à 22 heures 40